

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier
Capital social : 176 026 806,00 €
Siège social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS
784 826 257 R.C.S. PARIS

Avis de convocation

Les associés de la Société «PF1» sont convoqués en **Assemblée Générale**, conformément à la loi et aux statuts, au Centre de Conférences Edouard VII – 23 Square Edouard VII PARIS 9^{ème}, le mardi 21 juin 2016 à 14h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions

- 1- Approbation des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2015. Quitus à la société de gestion.
- 2- Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde.
- 3- Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31 décembre 2015.
- 4- Rémunération et remboursement des frais de déplacement du Conseil de surveillance.
- 5- Nomination de trois membres du Conseil de surveillance.
- 6- Pouvoir pour accomplir les formalités légales consécutives à l'assemblée.

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale annuelle sont les suivants :

PREMIÈRE RÉOLUTION. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,
- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2015,
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2015 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat de 23 992 195 €,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

DEUXIEME RÉOLUTION. — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

— bénéfice de l'exercice	23 992 195 €
— report à nouveau antérieur	+ 3 894 351 €
soit,	27 886 546 €

décide :

— de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	24 735 793 €
— d'affecter au report à nouveau :	3 150 753 €

TROISIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2015 respectivement à 507 629 375,65 euros et à 600 643 917,99 euros.

QUATRIÈME RÉOLUTION. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant inchangé de 12 000 euros la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2016 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

CINQUIÈME RÉOLUTION. — L'assemblée générale, conformément aux articles L.214-99 et R.214-144 du Code monétaire et financier, décide de renouveler trois postes au sein du Conseil de surveillance et nomme, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 ans, les 3 candidats qui ont reçu le plus grand nombre de voix, parmi :

- Jacques BARDIN
- Michel CRETIN
- Didier DAVID
- Daniel DAVRON
- Raoul LAIR DE LA MOTTE
- Jean PITOIS
- Alain POUCH
- Damien VANHOUTTE
- SCI AAAZ (représentée par Serge BLANC)
- SC GPLF (représentée par Louis-Alexandre DE FROISSARD)

SIXIÈME RÉOLUTION. — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt consécutives aux résolutions qui précèdent.

*La Société de Gestion
PERIAL ASSET MANAGEMENT
Eric COSSERAT
Président*

1602912